



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service du commissariat des armées  
GSBDD Marseille-Aubagne  
Division conduite du soutien  
Cercle mess-directeur**

Marseille, le 12 avril 2022

N° 72 /ARM/SCA/GSBdD MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2022

Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008

Règlement du cercle mess

Contrat de délégation public

Conseil d'administration du cercle-mess du 23 mars 2022.

Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2022, le site des bains militaires sera ouvert du samedi 14 mai au dimanche 25 septembre 2022.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état  
André DUMOND  
Directeur du cercle mess  
de la base de défense Marseille-Aubagne

ANNEXE 1

Prestations

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Oui	
WC et douche	Oui	
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Snack	Oui	
Bar	Oui	
Restauration traditionnelle	Oui	
Transat et parasol	Oui	
Crique	Non	- Travaux programmés automne 2022

**ATTENTION : en cas de nouvelles restrictions liées à la crise COVID, aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.**



### ANNEXE 3

#### Tarification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) de 5 ans à - de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	70 €/P	70 €/P	40 €	30 €	20 €	20 €	Voir tarifs ci-dessous	10 € (1)
	Autres membres de la famille	190 €/P					20 €		
2	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire Anciens combattants	190 €/P	190 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €	Voir tarifs ci-dessous	
	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	190 €/P	190 €/P	70 €	70 €	70 €	40 €		
	Parrainage	400 €/P	200 €/P	80 €	80 €	80 €	40 €		

(1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée

Tarification (suite)

Emplacement cabine	Tarif cabine saison
« Château d'If »	180.00 €
« Malmousque »	180.00 €
« Estaque »	150.00 €
« Les calanques »	120.00 €

Parking journée : 10.00 €

Location transat journée : 4.00 €

Location parasol journée : 2.00 €

## Annexe 4

### Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies. La demi-saison est autorisée uniquement sur présentation d'un ordre de mutation.

#### **Mai 2022**

##### Ouvertures du site :

Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022  
Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022  
Du jeudi 26/05/2022 au dimanche 29 mai 2022

##### Horaires :

Site : 11h00-19h00  
Piscine : 13h00-18h00  
Restaurant : 12h00-14h00

#### **JUIN 2022**

##### Ouvertures du site :

Du samedi 04 juin 2022 au lundi 06 juin 2022  
Du samedi 11 juin 2022 au jeudi 30 juin 2022 (hors les lundis et le samedi 25/06/2022)

##### Horaires :

Site : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00  
Piscine : 13h00-18h00  
Restaurant : 12h00-14h00

#### **JUILLET 2022**

##### Ouvertures du site :

Du vendredi 01 juillet 2022 au dimanche 31 juillet 2022 (hors les lundis)

##### Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)  
Piscine : 12h00-19h00  
Restaurant : 12h00-14h00

## **AOÛT 2022**

### **Ouvertures du site :**

Du mardi 02 aout 2022 au mercredi 31 aout 2022 (hors les lundis)

### **Horaires :**

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Restaurant : 12h00-14h00

## **SEPTEMBRE 2022**

### **Ouvertures du site :**

Du jeudi 01 septembre2022 au dimanche 04 septembre 2022

Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022

Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022

Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022

### **Horaires :**

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Restaurant : 12h00-14h00

## Annexe 5

### Conditions d'accès

1- Début des inscriptions : mercredi 20 avril 2022  
Les cartes seront disponibles sous sept jours.

2- Modalités d'inscriptions

#### Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30/  
13h30-16h00)
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
  - o Rendu
  - o Audeoud
  - o Sainte-Marthe
  - o Carpiagne
  - o Aubagne
  - o Aix en Provence

#### Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30  
/ 13h30-16h00)

Le cercle mess se laisse la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

Les bulletins d'adhésion sont aussi téléchargeables sur le site : [www.cercle-mess-marseille.fr](http://www.cercle-mess-marseille.fr)

3- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu ou le dossier a été déposé.

4- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à disposition à la disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique délivrée à raison d'une par dossier. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie de la carte verte d'assurance en cours de validité est demandée.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

5- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne responsable.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant la saison.

6- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration de service des jours travaillés (du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des bains militaires pour leur personnel.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation (aucun prêt de matériel de la société des maîtres-nageurs ne sera mis à disposition)
- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site (perception d'un pass...).

7-Exclusion: tout manquement à la réglementation des bains militaires entrainera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation (non-respect des gestes barrières, non-respect des consignes des maîtres-nageurs...)

8-Privatisation : des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire.

Le cercle se réserve le droit de privatiser (à titre payant) le site quelques jours durant la saison au profits de prestations. A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés.

9-Contact :

Directeur Cercle mess : [andré.dumond@intradef.gouv.fr](mailto:andré.dumond@intradef.gouv.fr)

Annexe 6  
Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

Les personnes ayant accès aux baignades militaires doivent se conformer à cette organisation.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site.

Le club se réserve le droit de privatiser partiellement ou totalement le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles. (Aucune indemnisation ne pourra être demandée par les membres).

Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture est proscrit.

Les animaux sont interdits sur le site.

**Pour des raisons sécuritaires, il est formellement interdit d'utiliser du matériel nautique sur la plage des baignades militaires (planche à voile, paddle, canoës...)**

Aucun paiement en espèces n'est accepté- (carte bleue sans minimum de montant).

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores...).

Annexe 7

Bulletin d'adhésion-saison 2022

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Affectation : \_\_\_\_\_

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2022) :  
\_\_\_\_\_

Téléphone domicile : \_\_\_\_\_

Adresse @ (1): \_\_\_\_\_

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

**Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photocopies) :**

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

(1) Je soussigné (e), \_\_\_\_\_, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

**CATEGORIE A : Personnel militaire et civil en activité**

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie A			
Ayant-droit	70.00 €		
Conjoint (e)	70.00 €		
Adulte enfant de plus de 18 ans	70.00 €		
1 <sup>er</sup> enfant de moins de 18 ans	40.00 €		
2 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans	30.00 €		
3 <sup>ème</sup> enfant de moins de 18 ans et plus	20.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	120.00 €		
Vignette parking	20.00 €		
Autres membres de la famille	180.00 €		
		<b><u>TOTAL</u></b>	

**CATEGORIE B :** Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)  
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)  
 Veuf/ve (membre d'un cercle)  
 Anciens combattants  
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)  
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)  
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours)  
 Parrainage

	Prix	Nombre	Montant
<b>Catégorie B</b>			
Adulte et enfant de plus de 18 ans	190.00 €		
Enfant moins de 18 ans	70.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	120.00 €		
Vignette parking	40.00 €		
Réserve citoyenne	180.00 €		
Parrainage	400.00 €		
Parrainage conjoint et enfants + 18 ans	200.00 €		
Parrainage enfant moins de 18 ans	80.00 €		
<b>TOTAL</b>			

Fait à

Le

Signature :

Joindre obligatoirement le paiement et les pièces demandées lors du dépôt du dossier.  
 Chèque à établir à l'ordre du « CERCLE MESS ».

**BULLETIN DE DEMANDE DE PARRAINAGE**

**▲ Seuls les personnels en activité peuvent parrainer**

Nous soussignons,

1<sup>er</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> parrain : NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demandons de pouvoir parrainer :

NOM	Prénom	Date de naissance

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature 1<sup>er</sup> parrain Signature 2<sup>ème</sup> parrain